

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations
Commission « Finances et affaires générales »

Conseil municipal du 25 mars 2019
Séance du 13 mars 2019

1 Conseil d'administration - école élémentaire Marcel Philippe - modification

Étaient présents les membres inscrits au tableau :

■ Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme CAPON, MM CABARET, LEMAIRE, Mmes CARLIER, FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. DEME.

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

MM N'DIAYE, ATAKAYA, MARTIN, LELONG, Mmes MEHADJI, SAVAS, LEHNER, MM BOUKHACHBA, ASSANTI, BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FREMINE, Mme M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, Mmes SOKOLONSKI, JAJAN, MM BOUADDI, SERTAIN, Mme DUCHATELLE, MM LAMOUREUX, NATANSON.

Étaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme GUENDOUZE

Pouvoir à :

M. CABARET

M. BELMHAND

Pouvoir à :

M. BOUKHACHBA

M. ABBADI

Pouvoir à :

Mme FOURRIER-CESBRON

Mme MOUSSATEN

Pouvoir à :

Mme CAPON

Mme DUHIN

Pouvoir à :

M. N'DIAYE

Mme BARBETTE

Pouvoir à :

M. MARTIN

M. AKABLI

Pouvoir à :

M. VILLEMMAIN

M. MONTES

Pouvoir à :

M. LEMAIRE

M. FACCHINI

Pouvoir à :

Mme DUCHATELLE

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés mais excusés : Mme FAZAL	1
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	38
- Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération :	0

■ Rapport de présentation :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN, maire, expose :

Par délibération n°4.26 en date du 14 avril 2014, madame Aïcha GUENDOUZE a été désignée à siéger au conseil d'administration de l'école élémentaire Marcel Philippe.

Toutefois, madame GUENDOUZE nous a fait part de son impossibilité à se rendre aux conseils de cette école, où les dates coïncident avec celles de la maternelle Pierre de Ronsard. Par conséquent, un autre élu est appelé à lui succéder. Les autres membres restent inchangés.

Il vous est proposé de désigner monsieur Adnane AKABLI, en remplacement de madame Aïcha GUENDOUZE, appelé à siéger au conseil d'administration de l'école élémentaire Marcel Philippe.

Vous êtes appelé à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-9,
 Vu la délibération n°4.26 en date du 14 avril 2014,
 Vu la demande de madame Aïcha GUENDOUZE,
 Vu l'avis de la commission « Finances et affaires générales » en date du 13 mars 2019,
 Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 38	Pour : 38	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

■ Décide à l'unanimité :

Article unique : de désigner monsieur Adnane AKABLI, appelé à siéger au conseil d'administration de l'école élémentaire Marcel Philippe, en remplacement de madame Aïcha GUENDOUZE.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télerecours citoyens accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Date d'affichage : 26 MARS 2019	Accusé réception de la Sous-Préfecture de Senlis :
	Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 29/03/19
 et publication ou notification le 29/03/19
 affiché le 26/03/19
 CREIL, le 29/03/2019


 Maire de Creil
 Conseiller Départemental de l'Oise


Pour le Maire et par délégation
 Le Directeur Général des Services

 Francis LE PAPE